



comment se desinscrire du ficp ?

Par **colinot**, le **23/01/2008 à 17:36**

cela va faire 10 ans en avril que je suis en ficp. ce dossier de surendettement je l'avais demandé moi meme sans jamais avoir eu un seul incident de paiement. c'est que je m'étais portée caution pour quelqu'un et j'ai été obligée de payer . j'ai payé mais j'avais pris la (triste) précaution de monter un dossier a la bdf par peur d'etre saisie pour mes biens mobiliers . bien que dans les mois qui ont suivi j'avais réglé toutes les dettes je suis restée inscrite a la bdf au ficp. dix années tres difficiles . est ce que je serai effacée de ce fichier dans 3 mois a échéance des dix ans ou dois-je faire des démarches?